

République Française
Commune de
GRESSWILLER
(Département du Bas-Rhin)



Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal **19**
Nombre de Conseillers
en exercice **19**
Nombre de Conseillers
présents ou représentés **19**

du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 23 juin 2014
Sous la Présidence de :
Monsieur Pierre THIELEN, Maire

Membres présents. :

Mmes et MM. les Adjointes : Jean-Sébastien SCHELL – Nilangela KREMPP – Julien MULLER –
Danielle BALDENSPERGER

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Gérard DIOM – Véronique EPP – Dominique
ERNENWEIN — Christian FRIEDRICH – Corinne HEIDMANN –
Sandrine HIMBERT - Martin KLOTZ – Laurent LAMORY – Fabienne
MUCKLI – Martine OBSER – Michel REMINIAC – Jean-Marc ROOS-
OBERLE – Marie-Paule SCHMITT.

Membres absents excusés : Mme Christel FLICK, Conseillère Municipale, procuration
donnée à M. Julien MULLER, Adjoint au Maire
M. Michel REMINIAC, Conseiller Municipal, procuration donnée à
Pierre THIELEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** Mme Nilangela KREMPP,
Secrétaire de Séance,

Point 1 : Approbation du compte - rendu du Conseil Municipal
N° 12/14. du 22 avril 2014

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité**

DECIDE

d'approuver le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du
22 avril 2014

Point 2 : Périscolaire : Convention
N° 13/14.

Le Conseil Municipal,

OUÏE l'exposé de Mme Nilangela KREMP, 2^{ème} Adjointe au Maire, précisant au
Conseil Municipal

- ✓ que l'accueil du périscolaire de GRESSWILLER sera géré par l'Association COLLEGRAMME de STILL dès la rentrée scolaire de septembre 2014, reprenant ainsi le flambeau de l'Association des Souriceaux,
- ✓ que le périscolaire fonctionnera certainement dans la dernière classe du groupe scolaire, partie école élémentaire, celle qui se trouve le plus à l'est à proximité de la placette du cimetière desservie par la rue des Prés,

et donnant une présentation détaillé de l'ensemble des documents liés à la mise en place de cette nouvelle structure comme suit :

- ✓ la convention restant à intervenir entre l'association Collégramme de STILL et la Commune de GRESSWILLER,
- ✓ les différents documents à transmettre aux parents d'élèves pour leur demande d'inscription à ce service, etc... ;

Après en avoir délibéré,

et voté à l'unanimité

DECIDE

d'autoriser M. Le Maire ou l'un des quatre adjoints délégués à signer la convention restant à intervenir entre l'Association «Collégramme» de STILL et la Commune de GRESSWILLER

Point 3 : Gestion 2014

N° 14-A/14. Vente des terrains communaux

Le Conseil Municipal,

- VU** sa délibération du 26 juin 2013 n° 136-B portant vente de deux terrains communaux d'une superficie de 5 ares chacun au prix de 24.000,00 €,
- VU** le procès-verbal d'arpentage n° 397D du 6 mai 2014 précisant le parcellaire des deux terrains communaux à usage d'habitation issus de la parcelle primitive comme suit :

Commune de GRESSWILLER

Section 3 parcelle n° 415/237 « Rue de Rosenwiller » d'une contenance totale de 23,58 ares

- VU** sa délibération du 9 décembre 2013 n° 149-G demandant l'établissement d'un compromis de vente à M. Benoît ABRAHAM sur présentation d'un dossier comportant toutes les garanties bancaires,
- VU** l'acte d'engagement signé par M. Benoît ABRAHAM de NIEDERHASLACH en date du 19 juin 2014 optant pour le lot donnant sur la rue de Rosenwiller ayant une superficie de 5,00 ares pour un prix global de 120.000,00 € accompagné des garanties bancaires requises,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

- 1 - d'attribuer à M. Benoît ABRAHAM, domicilié 7, rue Saint-Marc à 67190 NIEDERHASLCH, le terrain donnant sur la rue de Rosenwiller selon les caractéristiques parcellaires suivantes :**
 - ✓ section 3 n° 733/237
 - ✓ superficie totale de 5,00 ares
 - ✓ pour un prix global de 120.000,00 €
 - ✓ et comportant une surface hors œuvre nette (SHON) de 300 m² tel qu'il figure en jaune au plan annexé à la présente,**sous conditions :**
 - ✓ que l'acheteur s'engage à construire sur le terrain acquis dans le délai de DEUX ANS à compter de la signature de l'acte de vente authentique sous peine de résolution dudit acte,
 - ✓ le notaire retenu est Maître Jean-Pierre THOMAS, notaire en la résidence à MUTZIG, 2, rue du Maréchal Foch – BP n° 6 - 67190 –MUTZIG
 - ✓ le prix global d'acquisition est payable dès le jour de la signature de l'acte de vente authentique, à l'exception des fonds provenant des prêts hypothécaires, lesquels sont payables dans les quinze jours de la signature de l'acte de vente authentique
- 2 - d'autoriser M. le Maire ou l'un des Maires-Adjoints :**

- ✓ à signer l'acte de vente authentique restant à intervenir, au prix ci-dessus et sous les charges et conditions qu'il avisera,
- ✓ à émettre le titre de recette correspondant qui sera imputé au budget principal section investissement

3 - de notifier la présente à :

- ✓ M. Benoît ABRAHAM domicilié 7, rue Saint-Marc à 67190 - NIEDERHASLACH,
- ✓ M. Jean-Pierre THOMAS, notaire à Mutzig

N° 14-B/14. Subvention de fonctionnement aux associations locales

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 22 avril 2014 n° 9-C/14 portant «Gestion 2014» approuvant le Budget Primitif de la Commune de l'Exercice 2014 et notamment les crédits inscrits au compte 6574 « Subvention de fonctionnement » d'un montant initial de 14.000,00 €

VU les différentes demandes d'aides et de subventions spécifiques des différentes associations locales de Gresswiller,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

et voté à l'unanimité :

DECIDE

1° - d'allouer les différentes subventions annuelles de 2014 aux différents organismes et associations locales comme suit :

Compte 6574 d'un montant de total de **14.000,00 €** répartis comme suit à divers organismes et associations locales ayant transmis leurs demandes de subventions

compte	Libellés	Subvention allouée en 2014
6574	Subvention Fonctionnement aux organismes et aux associations locales comme suit	
Organisme	Groupement d'action social (Personnel communal)	1 500,00
Association	Association Agréée pour la Pêche (AAPPMA)	100,00
Association	Association des Amis de la Marche de Gresswiller	200,00
Association	Club Informatique de Gresswiller	1 980,00
Association	Musique Municipale de Gresswiller	700,00
Association	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gresswiller	500,00
Association	Amicale des Retraités de Gresswiller	120,00
Association	Producteurs de Fruits de Gresswiller	800,00
Association	Conseil de Fabrique de l'Eglise Catholique de Gresswiller	286,00
Association	Société d'Histoire de Mutzig et Environs	100,00
Association	Association "Les Copains d'Abord" de Gresswiller	490,00
Association	Association APEH	200,00
Association	Pétanque Gresswilleroise	0,00
Association	Donneurs de Sang Bénévoles	100,00
Association	Inter basket Dinsheim - Gresswiller	2 000,00
Association	Cercle Saint-Martin de Gresswiller	0,00
Association	Anciens Combattants - Section Locale UNC-AFN	215,00
Association	Chorale Sainte-Cécile de Gresswiller	300,00
Association	"Les Ecureuils"	0,00
Association	"Les Souriceaux"	200,00
Association	Alsace-Camping à Gresswiller	200,00
Association	Classic Toy Club	200,00
	Total	10.191,00

Les subventions des autres associations locales seront attribuées dès réception en Mairie de leur demande d'aide ou de subvention.

- 2° - **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjointes à établir les mandats correspondants
- 3° - **de transmettre la présente à :**
 - ✓ M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

N° 14-C/14. Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal,

VU la demande de Mlle STREIFF Camille tendant à obtenir une subvention pour financer un raid humanitaire au Burkina Faso

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

et voté à l'unanimité :

DECIDE

- 1° - **d'allouer** une subvention exceptionnelle de 200,00 € pour financer sa participation au raid humanitaire au Burkina Faso
- 2° - **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un des Maires - Adjointes à établir les mandats correspondants
- 3° - **de transmettre la présente à :**
 - ✓ M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ Mme la Trésorière de Mutzig,

Point 4 : Constitution de commissions

N° 15/14. Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 30 juin 2008 n° 14-A/08 portant constitution de la commission communale des impôts directs,

VU le procès-verbal du 30 mars 2014 installant le nouveau Conseil Municipal dans ses fonctions après son renouvellement du 9 mars 2008,

VU les lettres des 7 avril 2014 et 15 mai 2014 de Monsieur le Directeur régional des Finances Publiques à Strasbourg demandant une liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants,

CONSIDERANT L'article 1650 du Code général des impôts précisant :

- ✓ dans les communes de moins de 2000 habitants est instituée une commission communale des impôts directs, comprenant outre le Maire ou un Adjoint-Délégué, qui assure la présidence, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, nommés par le Directeur régional des Finances Publiques sur la base des propositions faites par les conseils municipaux,
- ✓ La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés suite au renouvellement général des conseils municipaux,

Conditions :

- ✓ Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française et âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civiques, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les

circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

- ✓ le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des quatre taxes directes locales, à savoir :

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	:	T.F.P.N.B.,
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	:	T.F.P.B.,
Taxe d'Habitation	:	T.H.,
Cotisations foncières des entreprises	:	C.F.E.

- ✓ un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune,
- ✓ d'autre part, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de cent hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts d'une superficie suffisante et faisant l'objet d'une exploitation régulière,

Après en avoir délibéré,

et voté à l'unanimité

DECIDE

Sur proposition de Monsieur le Maire

- 1° - **d'arrêter la liste de présentation des commissaires titulaires et suppléants comme suit :**

I - Commissaires titulaires :

	Prénom	NOM		Adresse		
--	--------	-----	--	---------	--	--

Propriétaire de bois

1	M.	Jacques	BALDY	14, rue Vital	75016- PARIS	
---	----	---------	-------	---------------	--------------	--

Domicilié hors commune

2	M.	Gilbert	BIECHEL	114, rue du Général de Gaulle	67190 – DINSHEIM-SUR-BRUCHE	
---	----	---------	---------	----------------------------------	-----------------------------	--

Habitants de Gresswiller s'acquittant des diverses taxes

3	M.	Jean-François	KLOTZ	10, rue des Bourgeois	67190 – GRESSWILLER	C.F.E.
4	Mme	Nilangela	KREMPP	18, rue des Vosges	67190 – GRESSWILLER	T.H.
5	Mme	Corinne	HEIDMANN	16C, rue du Mal. Leclerc	67190 – GRESSWILLER	T.H.
6	Mme	Christel	FLICK	2, rue de l'Eglise	67190 – GRESSWILLER	T.H.
7	M.	Christian	FRIEDRICH	21, rue des Vosges	67190 – GRESSWILLER	T.F.P.B
8	M.	Dominique	ERNENWEIN	1, rue des Forges	67190 - GRESSWILLER	T.F.P.B
9	M.	Pierre	THIELEN	5, rue de la Bruche	67190 – GRESSWILLER	T.F.P.B.
10	M.	Jean-Sébastien	SCHELL	4, rue des Vosges	67190 – GRESSWILLER	T.F.P.B.
11	M.	Gérard	DIOM	11, rue de la Gare	67190 – GRESSWILLER	T.F.P.N.B.
12	Mme	Sandrine	HIMBERT	8, rue du Docteur Schweitzer	67190 - GRESSWILLELR	T.F.P.N.B.

II - Commissaires suppléants :

	Prénom	NOM	Adresse			
Propriétaire de bois						
1	M.	Martin	KLOTZ	30, rue des Vosges	67190 – GRESSWILLER	
Domicilié hors commune						
2	M.	Paul	FLICKER	97, rue du Gal de Gaulle	67190 – DINSHEIM-SUR-BRUCHE	
Habitants de Gresswiller s'acquittant des diverses taxes						
3	M.	Michel	REBMEISTER	15, rue de Rosenwiller	67190 – GRESSWILLER	C.F.E.
4	Mme.	Danielle	BALDENSPERGER	52, rue du Général de Gaulle	67190 – GRESSWILLER	T.H.
5	Mme.	Véronique	EPP	1, rue des Tailleurs	67190 – GRESSWILLER	T.H.
6	Mme.	Martine	OBSER	6, rue des Forges	67190 – GRESSWILLER	T.H.
7	M.	Michel	REMINIAC	25, rue des Rochers	67190 – GRESSWILLER	T.F.P.B.
8	Mme	Fabienne	MUCKLI	2, rue des Acacias	67190 – GRESSWILLER	T.F.P.B.
9	Mme	Marie-Paule	SCHMITT	3, Impasse des Prunelles	67190 - GRESSWILLER	T.F.P.B.
10	M.	Julien	MULLER	21, rue des Vosges	67190 – GRESSWILLER	T.F.P.N.B.
11	M.	Laurent	LAMORY	11, rue de Rosenwiller	67190 – GRESSWILLER	T.F.P.N.B.
12	M.	Jean-Marc	ROOS-OBERLE	24, rue de la Gare	67190 – GRESSWILLER	T.F.P.N.B.

- 2° - de transmettre la présente pour attribution à
- ✓ M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ M. le Directeur régional des Finances Publiques à STRASBOURG,

Point 4 : SIVOM Molsheim-Mutzig : N° 16/14. Modifications statutaires et approbation des statuts

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération n°13-17 du Comité Directeur du SIVOM, en date du 3 octobre 2013 modifiant les conditions de fonctionnement du SIVOM avec le retrait de la Commune de DORLISHEIM,

Considérant la délibération n°13-18 du Comité Directeur du SIVOM, en date du 3 octobre 2013 portant administration général – développement de l'intercommunalité – modifications des conditions de fonctionnement : extension des compétences

Considérant la délibération n°13-19 du Comité Directeur du SIVOM, en date du 3 octobre 2013 portant approbation des nouveaux statuts,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20,

Considérant les nouveaux Statuts du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs intégrant la modification susvisée,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité :
DECIDE**

- 1 - **d'accepter** le retrait de la Commune de DORLISHEIM du SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs
- 2 - **d'approuver** la nouvelle compétence du SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs
«Habilitation à conventionner, dans le cadre de ses compétences, avec des communes non membres, selon les modalités de l'article L 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales »
- 3 - **d'approuver** les nouveaux statuts du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.
- 4 - **de transmettre la présente à :**
 - ✓ M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ M. le Président du SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs

Pour extrait conforme,



Le Maire :

Pierre THIELEN

Annexe au compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 23 juin 2014**Point 7 : Divers****Vente de Terrains communaux**

Le croquis préalable à l'établissement du PVA n° 397D n'a pas recueilli la signature de M. Bernard MEYER (réticent), mais cela ne pose pas de problème : le PVA fait foi, seul subsiste le mur aléatoire qui empiète le terrain communal primitif.

- Soumettre une fois les délimitations parcellaires à M. Bernard MEYER,
- Ou lui proposer en vente un triangle longeant son mur ayant une basse de 0,50 m côté rue des Perdrix (sont contre : Mme Véronique EPP et M. Gérard DIOM°

Boulangerie Jean KLOTZ

Mise en place d'un four à distribution automatique à l'entrée Est du village – Problèmes évoqués, nuisances, électricité, emprise au sol, travaux à envisage, etc...

Il est proposé de faire un essai Place des Sports avec l'appareil actuel en fonction à côté de sa propriété rue du Moulin ; la Commune fournissant l'électricité.

Réunion publique

Dans le cadre du permis d'aménagement déposé par les Ets SOCAPI, pour la création d'une 20 de lots de terrains à bâtir à usage habitat dont le projet est essentiellement desservi par la rue de Dinsheim, la réunion publique a eu lieu mardi 17/06/2014 pour présenter le projet à l'ensemble des propriétaires riverains. La Commune devra se prononcer sur la révision du Plan Local d'Urbanisme mettant en adéquation une des Orientations particulières d'aménagement (OAP)

Emploi

Il sera mis fin au contrat liant la Commune de Gresswiller avec SERVIR. Mme France METZGER arrêtera son activité dès la fin de l'année scolaire soit le 4/07/2014.

Fête du village

Jeudi 26 juin 2014 dès 8h 00, il est donné rendez-vous à la salle des Fêtes pour les bénévoles intéressés pour aider le service technique à monter le chapiteau de Dinsheim - Sur-Bruche.

13 juillet 2014

C'est non seulement les festivités du 14 juillet, mais également la finale de la coupe du Monde. A cet effet il sera installé un écran géant dans la salle des sports pour les estivants.